



Ordonnance de télécom CRTC 2017-188

Version PDF

Ottawa, le 8 juin 2017

Groupe Maskatel LP – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Groupe Maskatel LP	AMT 70 Tarif général – Introduction du service Réseau numérique à intégration de services	18 mai 2017	8 juin 2017

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale